

# LOI 2002-2

PC ES ETS ASS EJE 1<sup>ère</sup> année  
Hélène VIEL ARRUEGO  
Semestre 1

# Contrat pédagogique

- Déroulé de la matinée
- Supports pédagogiques, prise de notes et Moodle
- Petits exercices

# Objectifs pédagogiques

- Connaître et comprendre la loi 2002-2 et ses enjeux
- Situer historiquement la loi, comprendre les évolutions ayant conduit à la rédaction de cette loi
- Comprendre la place des personnes accompagnées dans l'exercice de leurs droits
- Connaître les outils au service de ces droits

# Plan du cours

Intro : avant 1975

A) L'émergence du secteur social et médico-social

a) 1970 : les bases d'un secteur social autonome

b) 1975 : loi fondatrice du secteur social et médico-social

autonomie, souplesse et unification

les limites de la loi de 1975

B) Loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

a) sa philosophie

b) le droit des usagers

5 orientations

7 droits fondamentaux

7 outils

c) la notion d'évaluation

d) 20 ans après : où en sommes-nous ? les dernières évolutions

Conclusion

# Pourquoi étudiez-vous les politiques sociales ?

Saisir les enjeux historiques, législatifs et éthiques du secteur

Connaître l'évolution des contextes socio-politiques et législatifs pour comprendre le fonctionnement et l'organisation actuels

Comprendre comment s'est créé le secteur pour pouvoir s'y positionner soi-même

Connaître les transformations du secteur pour comprendre la place qu'occupent les personnes vulnérables au sein de notre société

Connaître les évolutions, les comprendre et pouvoir agir sur et à travers elles

21/09/2022

# Avant de commencer...

## Testons vos connaissances !

[www.wooclap.com/YXYRHO](http://www.wooclap.com/YXYRHO)



# Introduction : avant 1975

Confusion du secteur sanitaire et du secteur social

Rôle de l'hôpital

Désignation des publics

Interventions proposées

Loi du 31/12/70

Je me réfère ...

Cours de C. Corde sur l'histoire des politiques sociales

## A) Années 1970 et 1975

### a) Loi du 31 décembre 1970 portant réforme hospitalière

Absence de savoir-faire de l'hôpital quant à l'accompagnement du public relevant du social

Recentrer l'hôpital sur ses activités sanitaires

Bases d'un secteur social et médico-social autonome

Continuer, à titre transitoire, à assurer certaines activités

Jusqu'à une nouvelle loi en 1975

## b) Une loi fondatrice : la loi n°75-535 du 30 juin 1975

### b.1) autonomie, unification et souplesse

Introduction d'une nouvelle notion : le secteur « médico-social »

Autonomie des secteurs social et médico-social par rapport au secteur hospitalier

Unification grâce à un régime unique d'autorisation

Souplesse en laissant la place à la créativité et à la capacité d'initiative

Je fais le lien ...

Cours de Jérôme Lateurtre sur l'histoire des métiers de l'éducation spécialisée et Loi HPST (début de 2<sup>ème</sup> année)

## b.2) Les limites de la loi de 1975

Loi 1975 = Loi fondatrice

Les individus ne sont ni sanitaires ni sociaux.

Loi 1975 = sur les institutions

Loi 2002 = plus large, sur l'action sociale et médico-sociale

Je me souviens  
Cours sur la décentralisation

## B) Loi 2002-2

### a) Sa philosophie

Accompagnement fondé sur la singularité de chaque individu

- Égale dignité de tous les êtres humains
- Réponse adaptée aux besoins de chacun
- Accès équitable sur l'ensemble du territoire

- Une 1<sup>ère</sup> définition des finalités de l'action sociale et médico-sociale

« L'action sociale et médico-sociale tend à :

- *promouvoir, dans un cadre interministériel ;*
  - ***l'autonomie** et la protection des personnes ;*
  - ***la cohésion sociale** ;*
  - *l'exercice de **la citoyenneté** ;*
- *prévenir les exclusions ;*
- *et en corriger les effets.*

*Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux ».*

## b) Le droit des usagers

- 5 orientations
- 7 droits fondamentaux
- 7 outils

## b.1) 5 orientations

Promouvoir le droit des usagers

Diversifier les missions et l'offre

Piloter les dispositifs

Coordonner les différents acteurs

Rénover le statut des établissements publics

- Promouvoir le droit des usagers

La loi définit les droits fondamentaux des personnes, de leur entourage et de leur famille.

*Nous verrons cela en détail dans la 2ème partie du cours.*

- Diversifier les missions et l'offre

Les modes de prise en charge

Nouvelles catégories d'établissements et services

Révision de la nomenclature des établissements

Des expérimentations

- **Piloter des dispositifs**

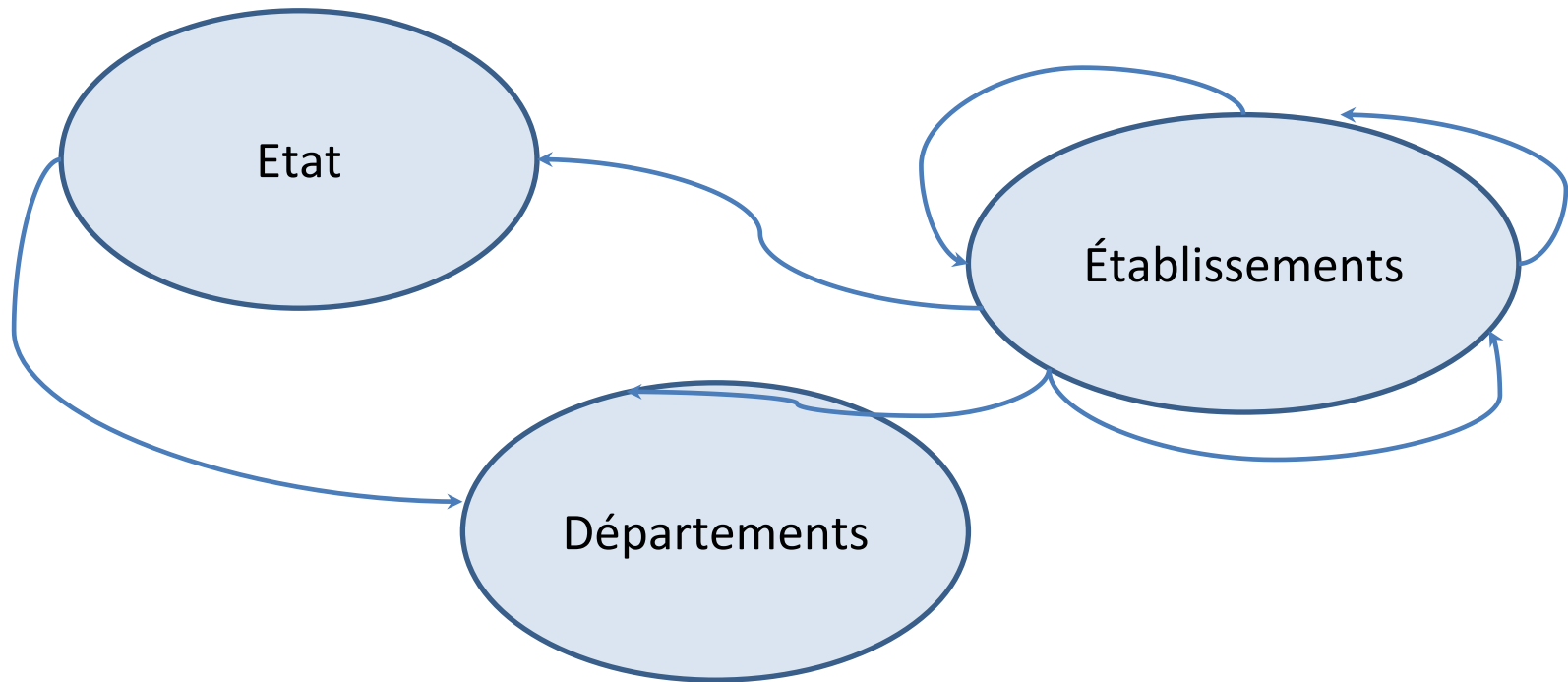
Planifier

Autoriser et financer

Mettre en place un CNESMS

Réviser les règles de tarification

- La coordination entre les différents acteurs



- Rénover le statut des établissements publics

## Je retiens ...

Affirmer et promouvoir le droit des usagers

Diversifier les missions et les offres en adaptant les structures aux besoins

Mieux articuler planification, programmation, allocation de ressources, évaluation

Instaurer une coordination entre les différents acteurs

Rénover le statut des établissements publics

## b.2) 7 droits

Respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée,  
de l'intimité et de la sécurité

[www.wooclap.com/LSCOUD](http://www.wooclap.com/LSCOUD)



Rappelle le droit commun

Comment concilier respect de la vie privée et de l'intimité et garantie de sécurité lorsqu'on accompagne des personnes fragiles ?

*Avez-vous des exemples ?*

- Exercice : qu'est-ce qu'un questionnement éthique ?

Que pensez-vous de ces affirmations ? (extrait cours sur VAS des PH)

*Les personnes handicapées mentales ont moins de pudeur que les autres.*

*C'est choquant de croiser une personne âgée nue dans le couloir.*

*Les résidents doivent être accompagnés lorsqu'ils vont chez le médecin.*

*Les résidents peuvent se masturber dans leur chambre lorsque leur colocataire est présent (dans le cas d'une chambre double).*

*Les résidents peuvent se changer dans leur chambre lorsque leur colocataire est présent.*

*Les portes des chambres doivent rester ouvertes pour assurer la surveillance des résidents pendant leur sommeil.*



parfois personnel  
selon  
dépend  
contexte

Je me souviens ...

Cours de Carole Dupuy “éthique et valeurs du travail social”

Je reprends ma question : Comment concilier respect de la vie privée et de l'intimité et garantie de sécurité lorsqu'on accompagne des personnes fragiles ?

Cela suppose :

- un certain niveau de formation
- un savoir-faire
- une capacité à travailler en équipe
- une préoccupation éthique
- une connaissance des implications en terme de responsabilité.

*(des sujets qui seront abordés tout au long de vos formations).*

# Libre choix des prestations offertes

21/09/2022

# Accompagnement individualisé et consentement éclairé

Informations précises et adaptées

Être considéré comme une personne singulière

Recommandations de bonnes  
pratiques professionnelles



*Concilier vie en collectivité  
et personnalisation de l'accueil  
et de l'accompagnement*

**anesm**

*NB : ! Notion de Projet Individuel, Projet Personnalisé , Projet  
d'Accompagnement Personnalisé...*

# Confidentialité des informations

Je me souviens ...

Cours de Elodie Frago “secret professionnel”

# L'accès à toute information ou document relatif à sa prise en charge

21/09/2022

# L'information sur ses droits fondamentaux et sur les voies de recours

21/09/2022

# Participation à la confection de son accompagnement

*NB : nous sommes donc ici face à une obligation légale.*

# On récapitule !

[www.wooclap.com/LMBJKA](http://www.wooclap.com/LMBJKA)



## b.3) 7 outils pour garantir l'effectivité des droits

Afin de garantir l'effectivité de ces droits et de consacrer la participation de la personne, le législateur a prévu la mise en place d'outils, documents et dispositifs.

## Les connaissez-vous ?

[www.wooclap.com/QBARDB](http://www.wooclap.com/QBARDB)



Présentation des 7 outils selon le choix du législateur : du point de vue de l'utilisateur

21/09/2022

## Le livret d'accueil

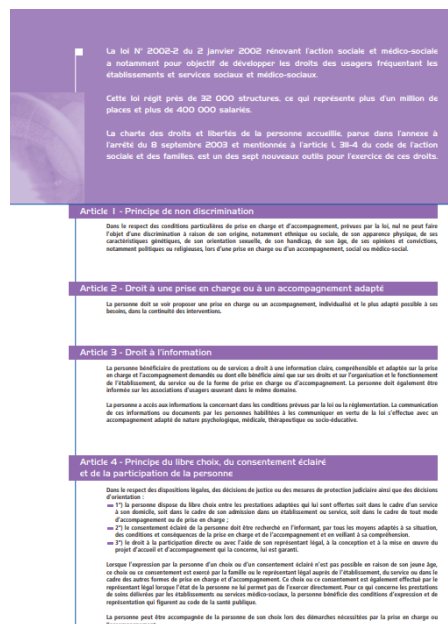
Circulaire DGAS 24/3/2004 relative à la mise en place du livret d'accueil

21/09/2022

# La charte des droits et liberté de la personne

## accueillie

Arrêté du 8/09/2003



### La charte des Droits et Libertés

Texte écrit en Facile à Lire et à Comprendre



#### Article 1 : Non-discrimination

- Sa couleur de peau
- Son handicap
- Son pays d'origine
- Ce qu'il pense
- Son âge
- Son sexe



#### Article 2 : Droit à un accompagnement adapté

- L'établissement me propose un accompagnement
- L'accompagnement c'est être aidé dans tous mes projets
- L'accompagnement est adapté à mes besoins et mes attentes
- L'accompagnement est fait pour moi et avec moi



#### Article 3 : Droit à l'information

- J'ai le droit d'être informé de façon simple et adaptée
- A mon arrivée, je reçois :
- Le livret d'accueil
- Le règlement de fonctionnement
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Le contrat de séjour ou le contrat d'aide et de soutien par le travail
- J'ai le droit de consulter mon dossier à tout moment



#### Article 4 : Droit de choisir

# Le contrat de séjour ou DIPC

Art L311 CASF et décret n°2004-1274 du 26/11/04

# La personne qualifiée

# Le Conseil de la Vie Sociale

## ou toutes autres formes de participation

Décret 2022-688 portant modification du CVS et autres formes de participations (mise en œuvre au 1/01/23)

# Le règlement de fonctionnement

art L. L311-7 CASF

# Le projet d'établissement ou de service

## c) L'évaluation de la qualité

Évaluation interne tous les 5 ans

Évaluation externe d'abord tous les 7 ans puis tous les 5 ans (décret du 12 novembre 2021)

Renouvellement de l'autorisation tous les 15 ans, selon les évaluations externes

CNESM > ANESM > HAS

## En aparté ... Qu'est-ce qu'une RBPP ?

Propositions pour aides les professionnels et les usagers à chercher l'accompagnement le plus approprié dans un contexte donné.



---

GUIDE  
METHODOLOGIQUE

Recommandations  
de bonnes pratiques  
professionnelles  
pour le secteur  
social et médico-  
social

## d) 20 ans après : où en sommes-nous ?

Le dispositif de la personne qualifiée

« *L'utilisateur au cœur du dispositif* »

Les évaluations externes

Les accès aux dossiers

Les projets personnalisés

L'exercice des droits et libertés

La participation

Le libre choix entre les prestations adaptées

en aparté : témoignage

**« Il faut que nous soyons davantage écoutés »**

**Lahcen Er Rajaoui, président de l'association Nous aussi**

*« Nous aussi va fêter ses vingt ans, comme la loi 2002-2, cette année. C'est une bonne loi. La parole vient petit à petit, mais il faut encore qu'elle progresse. La crise sanitaire a tout remis à zéro : dans les Esat, les personnes n'ont plus été libres de leurs mouvements, leurs droits ont été foulés. Certaines n'ont pas eu le choix de se faire vacciner et l'ont fait contre leur gré. La sécurité a pris le pas sur la liberté d'expression. Il faut donc que nous soyons davantage écoutés et que nous ayons accès à l'autodétermination. Les personnes accompagnées devraient être membre des conseils d'administration, à condition que les documents soient accessibles en facile à lire et à comprendre (Falc), car si c'est trop compliqué pour la compréhension, cela ne sert à rien. Celles qui souhaitent obtenir le statut de salariés devraient aussi pouvoir y parvenir. Il faut qu'elles aient le choix, en fonction du niveau de responsabilité que cela implique pour elles. C'est l'évolution logique de l'accès aux droits. »*

# Évaluons vos progrès !

[www.wooclap.com/NOFGJG](http://www.wooclap.com/NOFGJG)



# Objectifs pédagogiques

- Connaître et comprendre la loi 2002-2 et ses enjeux
- Situer historiquement la loi, comprendre les évolutions ayant conduit à la rédaction de cette loi
- Comprendre la place des personnes accompagnées dans l'exercice de leurs droits
- Connaître les outils au service de ces droits

# Sur Moodle...

# Bibliographie

BAUDURET Jean-François, *De l'esprit des lois à la transformation des pratiques*, Dunod ; 2017

BAUDURET Jean-François et JAEGER Marcel, *Rénover l'action sociale et médico-sociale*, Dunod ; 2005

CARIS Rozenn, *La loi 2002-2 a 20 ans*, 2021

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2021-4-page-3.htm>

VERDIER Pierre, *Les décrets d'application de la loi rénovant l'action sociale et médico-sociale*, 2003

<https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2003-6-page-23.htm>

Média Social, 13/01/22, *la loi 2002-2 20 ans après*

Recommandations de l'ANESM de décembre 2009. « Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service »

## SITOGRAPHIE

<https://www.federationaddiction.fr/>

21/09/2022